



Contrat territoire lecture 2025-2027

État

Département de la Gironde

Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde (33)

Entre

L'État - Ministère de la Culture (Direction régionale des Affaires culturelles de Nouvelle-Aquitaine)
représenté par Madame Maylis DESCAZEUX, Directrice régionale des affaires culturelles de
Nouvelle-Aquitaine

ci-après nommé "l'Etat"

Le Département de la Gironde représenté par Monsieur Jean-Luc GLEYZE, Président du Conseil
Départemental agissant en vertu de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982

ci-après "le Département"

ET

La Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde, représentée par son Président,
Monsieur Francis ZAGHET, autorisée par délibération n°2023-013 du conseil communautaire du 26
janvier 2023 portant délégation de pouvoir au Président

ci-après dénommée "la CdC"

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Préambule :

Dans le paysage décentralisé de la lecture publique, l'État accompagne les collectivités dans leur politique de développement de la lecture et d'accès à l'information pour tous. Équiper le territoire en nouvelles structures répondant aux pratiques culturelles actuelles, adapter les structures existantes et leurs outils, accompagner les professionnels des bibliothèques dans l'acquisition de nouveaux savoir-faire, encourager la création de réseaux, notamment numériques, constituent autant d'étapes indispensables pour toucher de nouveaux publics et répondre à leurs besoins partout sur le territoire. La réalisation de ces objectifs repose sur un partenariat entre les acteurs du secteur, en premier lieu les collectivités territoriales, l'État, les professionnels des bibliothèques, mais aussi le milieu associatif. Il s'agit de contribuer en commun au développement de la lecture, à l'accès à l'information, la formation, à la culture et d'augmenter la fréquentation des réseaux de lecture publique en touchant plus particulièrement les publics éloignés de l'offre culturelle. Afin d'assurer une continuité de son action, l'État a souhaité compléter ses aides à l'investissement dans le secteur de la lecture publique par un soutien pluriannuel à des actions auprès des publics et des professionnels. Le Contrat Territoire Lecture propose aux collectivités le cadre d'un partenariat pour la mise en œuvre d'objectifs partagés pour le développement de la lecture et l'accès aux usages numériques. En Gironde, ce partenariat inclut la Bibliothèque départementale, qui au titre de sa compétence lecture publique, accompagne les collectivités en ingénierie, formation, services et mise à disposition de collections et d'équipement. Le Contrat Territoire Lecture s'adresse en priorité aux jeunes, aux personnes éloignées de la lecture ou empêchées, en

privilégiant le déploiement d'actions d'éducation artistique et culturelle, et aux territoires prioritaires au nombre desquels figurent les territoires ruraux. Il appuie les missions des bibliothèques dans la continuité de la loi Robert sur les bibliothèques territoriales de 2021 et appuie les projets de mise en réseau, dans une perspective d'aménagement culturel du territoire. Il porte sur l'ensemble du secteur du livre et de la lecture sur un territoire donné. Le Contrat Territoire Lecture contribue ainsi au développement culturel territorial en réaffirmant les bibliothèques comme un lieu d'accès privilégié à l'offre culturelle et de mise en relations des acteurs locaux autour de partenariats culturels pluridisciplinaires.

Le Département de la Gironde, via sa bibliothèque départementale « biblio.gironde » assure une mission d'aménagement et d'animation du territoire pour le développement de la lecture publique. Dans le cadre de cette ambition, il est lié à la Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde par une convention de partenariat spécifique.

La CdC a pour compétence optionnelle la gestion des équipements de lecture publique relevant de son territoire. Dans un souci de rendre accessible au plus grand nombre des ressources sur des supports multiples et d'assurer une proximité, le réseau s'articule autour de 2 médiathèques têtes de réseau (Gironde-sur-Dropt et La Réole), 5 médiathèques de proximité (Auros, Loupiac-de-la-Réole, Monségur, Saint-Hilaire-de-la-Noaille et Saint-Pierre-d'Aurillac) et 7 points-lecture (Aillas, Caudrot, Fontet, Morizès, Noaillac, Pondaurat et Savignac).

La CdC a choisi de s'inscrire dans le cadre de la proposition du ministère de la Culture visant à développer un Contrat Territoire Lecture (CTL) dont le contenu est adapté au projet de développement culturel local comme à la diversité socioculturelle du territoire.

Ce Contrat Territoire Lecture a fait l'objet d'un travail préparatoire entre la Drac, le Département à travers biblio.gironde et la CdC.

Les partenaires s'engagent à mettre en cohérence leurs politiques et moyens, ainsi qu'à créer des outils de réflexion, de mise en œuvre et d'évaluation de ce contrat.

Article 1. Objet de la convention

La présente convention a pour objet de préciser les engagements et les contributions de chacune des parties dans leurs champs d'intervention respectifs dans le cadre du dispositif du Contrat Territoire Lecture, ainsi que des modalités de collaboration et d'échanges au cours de trois années du partenariat.

D'autres partenaires territoriaux pourront éventuellement être approchés pour être associés à cette démarche.

La participation de chaque nouveau partenaire sera actée par avenant au présent Contrat Territoire Lecture.

Article 2. Éléments de diagnostic territorial

Le Contrat Territoire Lecture repose sur l'analyse attentive de la réalité du territoire. La CdC, appuyée par la DRAC et le Département, a eu recours en 2024 à la prestation d'un cabinet en ingénierie culturelle pour mener à bien l'étude de son territoire, que l'on rappelle brièvement ci-dessous :

- la population à desservir, qui est en augmentation et présente un taux de pauvreté et une classe d'âge élevés, est de 23 949 habitants, répartis dans 41 communes ;
- la CdC dispose d'un réseau intégré, de 14 médiathèques dont 2 têtes de réseau à Gironde-sur-Dropt et la Réole, proposant ainsi un maillage important du territoire ;
- la CdC emploie 11 ETP pour son réseau de lecture publique (têtes de réseau et Monségur), épaulés par une quarantaine de bénévoles dans les 11 médiathèques restantes (niveaux 2 et 3) ;
- le réseau de lecture publique comprend 1975 emprunteurs actifs (dont un tiers ont moins de 14 ans) pour un volume annuel de 54 844 prêts ; les prêts à La Réole représentent le double de ceux de Monségur, et 1,5 fois ceux de Gironde-sur-Dropt ; l'inscription est gratuite ;
- les collections sont réparties à l'échelle du réseau ; un système de réservations et de prêt-retour partout dans le réseau a été mis en place grâce à une navette documentaire et est plébiscité par le public ;
- la fréquentation dans les têtes de réseau et Monségur est de 16101 personnes par an ; elle est trois fois supérieure à La Réole qu'à Gironde-sur-Dropt ou Monségur ;
- les horaires d'ouverture sont restreints malgré le nombre de médiathèques, et les horaires d'ouverture des deux têtes de réseau ont réduit depuis la création du réseau, pour des raisons de problématiques RH ;
- Les actions menées sont portées en propre par la CdC (Itinérances d'automne) ou s'appuient sur les manifestations nationales telles que les Nuits de la lecture ou départementales telles que Lire, élire et la Quinzaine du numérique.
- la CdC utilise différents supports de communication pour valoriser les actions de son réseau, mais la signalétique extérieure est insuffisante ;
- les collections sont variées, mais le taux de renouvellement est un peu faible ; une partie importante des fonds est empruntée à biblio.gironde ;
- le fonds patrimonial reste à être valorisé ;
- l'offre numérique est questionnée au regard des évolutions des pratiques et de l'obsolescence du matériel et doit être relancée ;
- de nombreux partenariats sont en place (ALSH, écoles, publics spécifiques) mais les actions envers les seniors et les adolescents sont à développer ;
- les têtes de réseau et Monségur concentrent la majorité des inscriptions, mais le taux d'inscription, à 8.2% de la population, reste inférieur à la moyenne nationale ;
- le fonctionnement du réseau est complexifié par sa taille et le nombre de ses structures, avec des agents professionnels concentrés sur les deux têtes de réseau et Monségur ;
- le nombre de temps collectifs (réunions, etc.) entre professionnels et bénévoles reste faible.

L'objet recherché est la poursuite et l'amplification du programme d'actions jusque là engagé et qui fonctionne, et le développement de nouvelles opérations afin d'améliorer l'offre et la stabilité du réseau.

De plus, le Contrat territorial a pour contexte local l'engagement de la CdC dans un Projet de Territoire, décliné en Projet Social de Territoire et un Projet Culturel de Territoire, dont le Réseau de Lecture Publique est partie prenante, dans un souci de transversalité et de cohérence avec le projet politique de la collectivité.

Article 3. Objectifs du Contrat Territoire Lecture

Le Contrat Territoire Lecture 2025-2027 signé entre l'État, le Département et la CdC s'adresse à toutes les tranches d'âge de la population de l'EPCI ; il cible toutefois plus particulièrement certains publics :

- la petite enfance (compétence également de la CdC) ;
- la jeunesse (cycle 1, 2 et 3) ;
- les adolescents et jeunes adultes (14-24 ans, du cycle 4 à l'insertion professionnelle) ;
- les seniors ;
- toutes les personnes éloignées du livre, de la lecture et des ressources numériques pour des raisons sociales, médicales et culturelles

Trois enjeux prioritaires ont été identifiés :

1 – Consolider le réseau de lecture publique.

2 – Relancer une offre mieux adaptée aux publics et particulièrement aux publics éloignés de la lecture

3 – Renforcer les partenariats et la transversalité et positionner le réseau de lecture publique comme un acteur structurant de la vie locale.

Article 4. Axes d'intervention

En réponse aux trois objectifs précédemment cités trois axes sont développés sur la durée du Contrat Territoire Lecture :

- Axe 1 : Pérenniser et stabiliser l'organisation du réseau

Le réseau de lecture publique a près de 12 ans d'existence. Il s'est organisé sur un territoire de 23 communes et comportait alors 9 bibliothèques. Au fil des réformes territoriales, de nouvelles bibliothèques ont ouvert ou ont été intégrées, redéfinissant de fait le projet initial. Il est nécessaire de clarifier et renforcer cette structuration, au profit d'un meilleur fonctionnement du réseau, à travers ses procédures, l'animation du réseau de bénévoles, la formation, etc. Cet axe est décliné en 4 sous-axes :

- 1. 1. Améliorer la communication interne

Augmenter la fréquence des temps de travail collectif entre salariés et bénévoles, développer des outils communs de partage, améliorer l'accueil de nouveaux arrivants

- 1. 2. Améliorer la formation de l'équipe salariée

Mettre en place un plan de formation adapté aux enjeux, encourager le partage de compétences avec les bénévoles

- 1. 3. Renforcer l'animation du réseau

Rédiger des documents-cadre et formaliser le recrutement des bénévoles, organiser une présence plus régulière sur site des agents

- 1. 4. Optimiser le maillage des équipements

Mener une réflexion sur les horaires d'ouverture à l'échelle du réseau, en particulier dans les niveaux 2 et 3, repositionner la médiathèque à Gironde-sur-Dropt comme un lieu ressource, notamment sur le numérique

- Axe 2 : Redynamiser l'offre de services au profit des habitants

Le réseau de lecture publique dispose de ressources riches et a mis en place des actions variées et de qualité. Mais l'évolution du territoire et de la population nécessite que cette offre soit questionnée, développée et mieux communiquée pour répondre plus efficacement aux besoins des publics. Cet axe est décliné en 5 sous-axes :

- 2. 1. Repenser les animations et actions culturelles

Pérenniser et améliorer l'existant, réorienter en fonction des besoins des publics ciblés, proposer plus d'animations sur les bibliothèques du réseau de niveaux 2 et 3

- 2. 2. Améliorer la communication externe

Questionner les outils existants et les améliorer ou en développer de nouveaux, rendre le réseau plus présent dans les communes

- 2. 3. Relancer l'offre autour du numérique

Questionner les usages, proposer et expérimenter une offre mieux adaptée, renouveler le matériel vieillissant

- 2. 4. Mieux faire circuler l'offre actuelle et ouvrir sur de nouvelles offres

Valoriser les collections existantes en les rendant plus mobiles sur l'ensemble du réseau, développer des fonds spécifiques ou nouveaux, réfléchir à de nouveaux supports

- 2. 5. Positionner les médiathèques comme lieux de vie

Accompagner les niveaux 2 et 3 pour en faire des espaces plus conviviaux, réfléchir aux différents usages, inclure la participation des usagers

- Axe 3 : Travailler en partenariat et en transversalité pour accompagner les populations éloignées

Le réseau de lecture publique a noué de nombreux partenariats depuis sa création, avec les services de la CdC et avec des partenaires extérieurs, pour toucher différents publics. Il reste cependant des publics non touchés et le Projet Social de Territoire et le Projet Culturel de Territoire ont défini des publics cibles prioritaires. Cet axe est décliné en 2 sous-axes :

- 3. 1. Développer la transversalité avec les autres services de la CdC et extérieurs

Participer plus activement aux parcours EAC, développer des animations spécifiques avec d'autres services de la CdC (petite enfance, ALSH, action sociale, sport) sur des thématiques prioritaires (santé, sport, patrimoine, etc.) pour apporter une offre mieux adaptée aux spécificités de chaque public (petite enfance, adolescents, seniors, etc.), structurer les actions auprès des scolaires et du périscolaire

- 3. 2. Structurer les partenariats et faire converger les initiatives locales pour toucher de nouveaux publics

Se positionner sur les événements locaux, dans les communes, développer des partenariats avec des acteurs locaux adaptés aux contextes locaux pour toucher des publics spécifiques (problèmes de mobilité, seniors, etc.)

Pour répondre à ces axes et sous-axes, un plan d'action sera proposé chaque année.

Article 5. Engagements de partenaires

Les partenaires s'engagent à tout mettre en œuvre pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le cadre de la présente convention.

L'État, le Département et la CdC s'engagent conjointement à :

- Participer à une réunion de pilotage annuelle du projet ;
- assurer trois mois au moins avant le terme de la convention la tenue d'une réunion de bilan et d'évaluation avec les partenaires listés.

L'État s'engage à :

- apporter son soutien technique en terme de conseil ;
- assurer le versement des crédits déterminés en fonction de l'évaluation annuelle et du programme d'actions proposé par la Cdc, étudié et validé en copil ;

La CdC s'engage à :

- organiser et mettre en place les instances détaillées dans la partie ci-après ;
- transmettre des bilans et évaluations des opérations en année deux et trois du partenariat afin de garantir la poursuite et l'éventuelle réévaluation de l'aide de l'État ;
- transmettre un bilan global de l'évaluation au terme des trois ans de l'opération ;
- assurer les moyens humains pour la mise en place du CTL

Le Département de la Gironde-biblio.gironde s'engage à :

- apporter son accompagnement technique et matériel (ingénierie, conseil, formation, valorisation, prêt de documents, de matériels numériques et d'animation, etc.) conformément à la convention de partenariat le liant à la CdC.

Article 6. Fonctionnement du Contrat Territoire Lecture.

A) La coordination :

Un chef de projet assure la coordination générale du Contrat Territoire Lecture.

Jérémy Roumet, responsable du réseau intercommunal de lecture publique est désigné comme chef de projet. En tant que tel, le chef de projet s'engage à fédérer les partenaires autour des actions retenues, à assurer la coordination administrative et logistique des différents projets, et s'assure du bon accompagnement des différents intervenants. Le chef de projet travaille en collaboration étroite avec les différents acteurs culturels du territoire susceptibles d'entrer dans le cadre du Contrat Territoire Lecture.

Pour ce faire, le chef de projet s'appuie sur différents comités chargés de proposer, développer et conforter les orientations du dispositif.

Il s'appuie en outre sur un coordinateur fonctionnel du CTL, chargé de participer à l'organisation

des instances, à la rédaction des différents documents, à la mise en œuvre des actions sur le terrain au plus près des équipes et plus généralement à l'accompagnement et l'animation du réseau de bénévoles.

B) Le comité technique :

Composé des différents acteurs élargi de la vie locale (professionnels des bibliothèques de lecture publique, membres d'associations locales, animateurs, chargés de mission, etc.) et, si besoin, des partenaires du Contrat territorial, le comité technique construit les grands axes des projets culturels. Il se réunit à l'initiative du chef de projet. Il règle les questions administratives, techniques, propose les grandes lignes d'une action culturelle, propose les intervenants appropriés, et veille à la meilleure concertation possible entre les partenaires.

Il réalise chaque année une évaluation du Contrat Territoire Lecture. Ce rapport d'évaluation remis au comité de pilotage devra être nourri d'éléments concrets chiffrés, mais aussi d'éléments qualitatifs sur l'impact du programme d'actions mis en œuvre.

Au terme des trois ans du contrat, il propose une synthèse globale et prospective afin d'envisager l'éventuelle pérennisation du projet.

C) Le comité de pilotage :

Le comité de pilotage définit les grandes orientations du Contrat Territoire Lecture, les partenariats, les moyens humains, financiers et matériels spécifiques nécessaires chaque année. Il procède à la validation des projets qui seront soutenus et à leur évaluation.

Le Comité de pilotage définit les conditions d'éligibilité des projets retenus dans le cadre du Contrat territorial. Il se réunit une fois par an. Il peut également se réunir à la demande d'un partenaire au moins. Il est présidé par le Président de la CdC ou son représentant.

Le comité de pilotage est constitué comme suit :

- le Président du Département ou son représentant ;
- La Directrice régionale des affaires culturelles ou son représentant, conseiller pour le livre et la lecture ;
- le Président de la CdC ou son représentant ;
- le vice-président de la CdC, en charge de la culture et de la lecture publique ;
- le Directeur Général Adjoint Services à la population ;
- le responsable du réseau de lecture publique ;
- le coordinateur fonctionnel du CTL.
- le bibliothécaire en charge du numérique ;
- la bibliothécaire en charge de l'action culturelle et de la politique documentaire ;

Pourront être associés ponctuellement en tant que de besoin des partenaires associatifs ainsi que des professionnels du livre.

Article 7. Moyens humains, matériels et financiers :

La dotation annuelle allouée au Contrat territorial ainsi que les moyens autres sont proposés chaque année par les signataires, sur la base de propositions faites par le comité de pilotage. La Cdc et l'État s'engagent financièrement à parité pour le financement des actions retenues. Chaque institution signataire décide, indépendamment des autres et selon les modalités qui lui sont propres, de la dotation annuelle allouée aux projets, sur la base des propositions faites par le comité de pilotage.

Des financements complémentaires pourront être recherchés dès que besoin pour les actions

programmées.

Une annexe financière et technique sera conclue chaque année pour la mise en œuvre de ce contrat.

Article 8. Durée et exécution du contrat.

Le présent contrat lie les partenaires pour une durée de trois ans et débute à compter de la date de signature figurant ci-dessous.

Toute modification ne pourra être prise en compte qu'après signature d'un avenant par les parties. Chacun des partenaires peut demander la résiliation de cette convention.

Article 9. Contentieux

En cas de différend entre les parties, celles-ci s'engagent à se réunir aux fins de conciliation dans les 15 jours qui suivent l'exposé du différend, lequel aura été porté par l'une des parties à la connaissance des autres au moyen d'une lettre recommandée avec accusé de réception. En cas de désaccord persistant, la présente convention sera interrompue.

Les éventuels litiges résultant de l'exécution de la présente convention sont de la compétence du tribunal administratif de Bordeaux.

Fait à La Réole en trois exemplaires originaux le 10 juillet 2025.

Le Président de la Communauté
de Communes du Réolais en Sud Gironde

The image shows a circular official stamp of the 'Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde'. Inside the stamp is a coat of arms featuring a seated figure holding a torch and a book. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

Francis ZAGHET

La Directrice régionale des affaires culturelles

Maylis DESCAZEAX

Le Président du Département de la Gironde

Jean-Luc GLEYZE

